

DECISION N° 001 /DG/DAP/DAPD/SDAM/SA DU 15 Mars 2023

(EN REGULARISATION)

**DECLARANT INFRUCTUEUX LES APPELS A MANIFESTATION D'INTERET  
N°001/002/003/004/ASMI/DG/DAP/DAPD/SDAM/SA/CAMTEL  
DU 15 MARS 2023**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 2010/013 du 21/12/2010 régissant les communications électroniques au Cameroun et la Loi modificative N° 2015/006 du 20/04/2015 ;
- Vu la Loi N° 2017/011 du 12 /07/2017 portant Statut Général des entreprises publiques ;
- Vu le Décret N°98/198 du 08/09/1998 portant création de la Cameroon Telecommunications ;
- Vu le Décret N° 2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu le Décret N° 2018/787 de la 14/12/2018 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Télécommunications ;
- Vu le Décret N° 2019/263 du 28/05/2019 portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications ;
- Vu le manuel des procédures de passation des commandes de CAMTEL du 06/04/2021 ;
- Vu la résolution N°029/CAMTEL/CA du 28/12/2022 portant adoption du plan de passation des marchés de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) pour l'exercice 2023.
- Vu l'Avis de sollicitation à manifestation d'intérêt N°001/ASMI/DG/DAP/DAPD/SDAM/SA/CAMTEL du 15 Mars 2023 pour le recrutement d'une Agence en relations publiques.
- Vu l'Avis de sollicitation à manifestation d'intérêt N°002/ASMI/DG/DAP/DAPD/SDAM/SA/CAMTEL du 15 Mars 2023 pour le recrutement d'une Agence en vue de la production des supports et gadgets marketing ;
- Vu l'Avis de sollicitation à manifestation d'intérêt N°003/ASMI/DG/DAP/DAPD/SDAM/SA/CAMTEL du 15 Mars 2023 pour le recrutement d'une Agence en guérilla marketing pour affichage des véhicules de transport public.
- Vu l'Avis de sollicitation à manifestation d'intérêt N°004/ASMI/DG/DAP/DAPD/SDAM/SA/CAMTEL du 15 Mars 2023 pour le recrutement d'un cabinet/agence en intelligence marketing en vue de la réalisation des études.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>: Les différents appels à manifestation d'intérêt ci-dessus repris, sont déclarés infructueux.

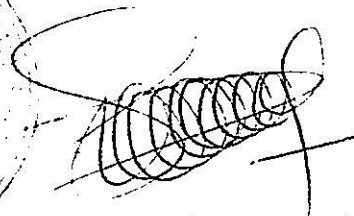
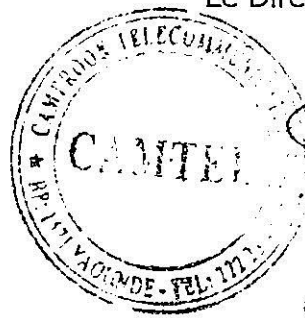


Ampliations :

- Conseil d'Administration
- ARMP
- CIPM
- Archives

Yaoundé, le 15 JUIN 2023

Le Directeur Général de CAMTEL



Mme Judith Yahi Sunday  
épse Achidi